

La tartufferie de l'égalité des temps de parole

Officiellement, depuis lundi 19 mars (soit moins de 5 semaines avant le 1^{er} tour), les candidats sont traités à égalité dans les médias audiovisuels.

Cette égalité, censée être garantie par le CSA, est en fait la poursuite du règne de l'inégalité réelle derrière le paravent de l'égalité formelle :

1) Il s'agit d'une égalité du temps de parole (expression des candidats) et non d'une égalité du temps d'antenne (qui englobe également les commentaires journalistiques, analyses, reportages). C'est seulement deux semaines avant l'élection que les chaînes sont tenues de respecter l'égalité du temps d'antenne. En attendant, ils sont tenus de respecter « l'équité » ... c'est-à-dire qu'ils font en gros comme ils veulent ! Même quand il y aura une « égalité du temps d'antenne », comment considérer comme « égal », les commentaires dédaigneux d'un Elkabbach ou d'un Duhamel sur Poutou, et leur cirage de pompe des puissants ? L'égalité du temps d'antenne ne saurait faire oublier le monopole des « éditocrates » de la bourgeoisie.

2) L'égalité du temps de parole est une égalité du temps de parole global, mais rien n'empêche (sauf en principe dans les 15 derniers jours) les médias de donner la parole à Poutou à 1h du matin, et à Hollande et Sarkozy à 20h.

3) Alors que la campagne est censée battre son plein et intéresser plus que jamais les gens, les directeurs des grands médias audiovisuels ont décidé ... de supprimer les émissions politiques en « prime time ». Ainsi, les émissions « Des paroles et des actes » (à 20h30 sur France 2) et « Paroles de candidat » (à 20h30 sur TF1) sont supprimées précisément les 5 dernières semaines avant l'élection. Du coup, les « petits candidats » ne pourront pas s'exprimer lors des heures de plus grande écoute, et les gens seront privés de débats contradictoires à 20h30. Que vaut une « égalité » des temps de parole si les candidats sont privés d'émission à grande écoute pour pouvoir s'exprimer ? Ce n'est pas très grave pour les gros candidats (qui sont connus et qui ont pu largement s'exprimer avant) mais c'est évidemment un scandale démocratique pour les « petits » candidats.

Les directeurs de radio ont d'ailleurs montré leur hargne à ne pas donner la parole aux « petits candidats » en écrivant une lettre¹ au Conseil constitutionnel pour qu'il mette fin à la règle de l'égalité ! Un exemple parmi d'autres : voilà ce que dit le directeur de la rédaction de BFM TV (Hervé Bérout) de cette règle démocratique élémentaire : « *c'est une règle obsolète, injuste et inégalitaire* ». Pathétique société du spectacle où tout est inversé, où le monopole médiatique des chiens de garde du capital transforme le mensonge en vérité.

4) Enfin, comme si cela ne suffisait pas, l'organe censé garantir le respect de « l'égalité » vient de s'appuyer sur des faits divers (qui font « diversion » aussi dramatiques soient-ils) pour « suspendre » la règle de l'égalité. Dans un communiqué publié mercredi 21 mars, le CSA vient de prolonger jusqu'à nouvel ordre sa décision « *de ne pas décompter les temps de parole et les temps d'antenne des candidats à l'élection présidentielle et de leurs soutiens, lorsqu'ils se rapportent aux événements tragiques survenus à Montauban et à Toulouse* ». Autrement dit, Sarkozy et ses sbires vont pouvoir déverser leur prose sans limite afin d'essayer de capter l'émotion populaire au profit de leur projet politique réactionnaire.

Gaston Lefranc

¹ Cf. <http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/La-fronde-des-radios-contre-les-regles-du-temps-de-parole- NG -2012-02-09-766973>